



FICHE D'INFORMATION SUR LA VALIDATION

NOVEMBRE 2009

La validation est un élément essentiel de la méthodologie de l'ITIE

Echéances pour achever la validation

Un processus national

Secrétariat international ITIE
Ruseløkveien 26, 0251 Oslo, Norvège
Tél +47 22 24 21 05 Fax +47 22 24 21 15
secretariat@eiti.org
www.eiti.org

La validation est le mécanisme garant de la qualité de l'ITIE et représente un élément essentiel de la méthodologie de l'ITIE. La validation remplit deux fonctions principales. En premier lieu, elle promeut le dialogue et l'apprentissage au niveau national. Ensuite, elle préserve la marque ITIE en soumettant tous les pays mettant en œuvre l'ITIE à une même norme globale.

La validation ne constitue pas un audit. Elle ne reprend pas le travail de divulgation et de réconciliation entrepris pour élaborer les rapports ITIE. La validation a des objectifs plus généraux : elle sert à évaluer la mise en œuvre de l'ITIE en consultation avec les parties prenantes, elle permet de mesurer les avancées par rapport à la norme globale de l'ITIE et enfin, elle permet d'identifier les moyens de renforcer le processus ITIE à l'avenir. Le conseil d'administration de l'ITIE se base sur les rapports de validation pour déterminer si un pays va bénéficier du statut de Pays Candidat ou de Pays Conforme.

Les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent achever la validation dans un délai de deux ans. Les pays qui démontrent leur conformité à l'ITIE (ou démontrent des progrès significatifs dans ce sens) bénéficieront d'une reconnaissance internationale pour leurs efforts et leurs résultats. Si la validation n'est pas achevée, ou s'il ressort du processus de validation qu'aucun progrès significatif vers l'objectif de conformité à l'ITIE n'a eu lieu, le conseil d'administration de l'ITIE pourra révoquer le statut de Candidat de ce pays. Il existe actuellement 28 Pays Candidats (voir les échéances pour achever la validation ci-dessous). Deux pays, l'Azerbaïdjan et le Libéria, ont achevé la validation et ont obtenu le statut de Pays Conforme.

Echéance du 9 mars 2010 : Cameroun, Guinée équatoriale, Gabon, Ghana, Guinée, Kazakhstan, Kirghizstan, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mongolie, Niger, Nigeria, Pérou, RD Congo, République du Congo, Sao Tomé-et-Príncipe, Sierra Leone, Timor Oriental, Yémen - 11 mai 2010 : Côte d'Ivoire - 20 novembre 2010 : République centrafricaine - 10 février 2011 : Norvège - 15 février 2011 : Tanzanie - 14 mai 2011 : Albanie, Burkina Faso, Mozambique, Zambie

Le processus de validation est mené au niveau national et est supervisé par le groupe multipartite national. Les coûts sont couverts par les pays mettant en œuvre l'ITIE. L'évaluation se base sur la grille de validation (voir pages 2 et 3).

La grille de validation

Veillez consulter les Règles de l'ITIE pour plus d'informations, y compris sur les outils d'évaluation des indicateurs (OEI)

Mise en œuvre de l'ITIE

ADHESION

1. Le gouvernement a-t-il publiquement et sans équivoque déclaré son intention de mettre en œuvre l'ITIE ?

2. Le gouvernement s'est-il engagé à travailler avec la société civile et les entreprises pour mettre en œuvre l'ITIE ?

3. Le gouvernement a-t-il nommé une personne de haut grade pour diriger la mise en œuvre de l'ITIE ?

4. Un plan de travail national chiffré contenant des objectifs mesurables, un échéancier de mise en œuvre et une évaluation des contraintes de capacité (gouvernement, secteur privé et société civile) a-t-il été publié et rendu largement disponible ?

Voir l'outil d'évaluation d'indicateur (OEI)

PRÉPARATION

5. Le gouvernement a-t-il mis en place un groupe multipartite pour superviser la mise en œuvre de l'ITIE ?

Voir OEI

6. La société civile participe-t-elle au processus ?

Voir OEI

7. Les entreprises participent-elles au processus ?

Voir OEI

8. Le gouvernement a-t-il supprimé les obstacles à la mise en œuvre de l'ITIE ?

Voir OEI

9. Y-a-t-il eu accord sur les formulaires de déclaration ?

Voir OEI

10. Le groupe multipartite est-il satisfait de l'organisation nommée pour procéder au rapprochement des chiffres ?

Voir OEI

11. Le gouvernement s'est-il assuré que toutes les entreprises communiquent leurs chiffres ?

Voir OEI

12. Le gouvernement s'est-il assuré que les déclarations des entreprises soient basées sur des comptes audités selon des normes internationales ?

Voir OEI

13. Le gouvernement s'est-il assuré que les déclarations du gouvernement soient basées sur des comptes audités selon des normes internationales ?

Voir OEI

DIVULGATION

14. Tous les paiements pétroliers, gaziers et miniers matériels versés par les entreprises au gouvernement (« paiements ») ont-ils été communiqués à l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres et élaborer le rapport ITIE ?

15. Tous les revenus pétroliers, gaziers et miniers matériels perçus par le gouvernement (« revenus ») ont-ils été communiqués à l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres et élaborer le rapport ITIE ?

16. Le groupe multipartite a-t-il jugé que l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres des entreprises et du gouvernement l'a fait de manière satisfaisante ?

17. Le rapport ITIE a-t-il identifié des écarts et recommandé des actions à entreprendre ?

Comment les entreprises pétrolières, gazières et minières ont-elles soutenu la mise en œuvre de l'ITIE ?

Voir OEI

DISSEMINATION

18. Le rapport ITIE a-t-il été rendu public de manière :

- accessible pour le public
- complète, et
- compréhensible.

Voir OEI

Quelles mesures ont été prises pour répondre aux leçons apprises, résoudre les écarts et assurer la pérennité de la mise en œuvre de l'ITIE ?

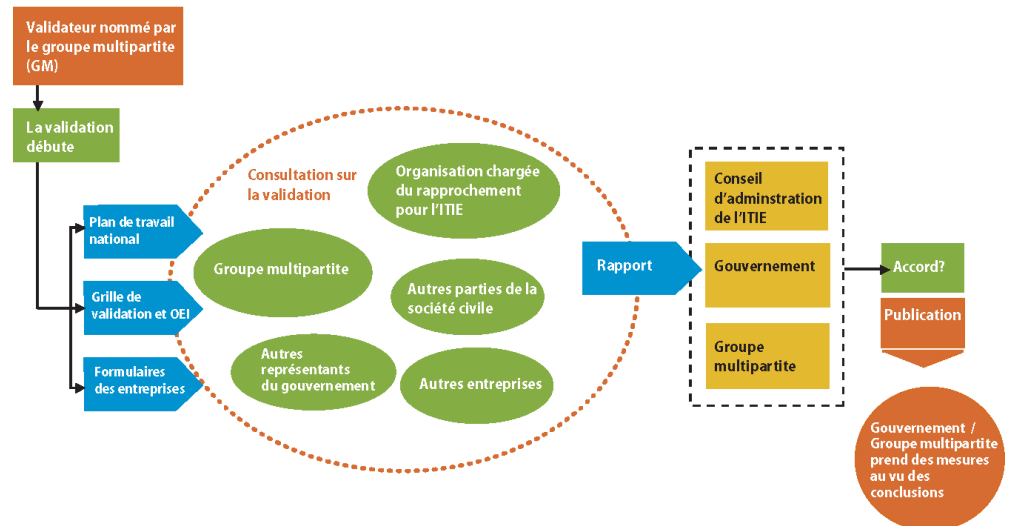
Voir OEI

Sélectionner un validateur

La validation est réalisée par un validateur désigné par le groupe multipartite national. Le conseil d'administration de l'ITIE a établi une liste de validateurs accrédités par l'ITIE, et a publié une note-directive sur la sélection d'un validateur destinée aux pays mettant en œuvre l'ITIE.

Un processus consultatif

La validation est un processus consultatif. Le validateur se réunit avec le groupe multipartite, l'organisation chargée de réconcilier les chiffres divulgués par les entreprises et par le gouvernement, et les autres parties prenantes concernées (y compris les entreprises et les organisations de la société civile qui n'appartiennent pas au groupe multipartite).



Planification

Les Pays Candidats doivent achever la validation dans un délai de deux ans fixé par le conseil d'administration de l'ITIE. Les Pays Candidats sont encouragés à commencer à planifier la validation le plus tôt possible. Le secrétariat international de l'ITIE propose un soutien et une assistance technique à cette fin.

Besoin d'informations supplémentaires ?

Pour obtenir des informations supplémentaires sur la validation, veuillez consulter les Règles de l'ITIE ou contacter Sam Bartlett au secrétariat international de l'ITIE.

Site Internet <http://eiti.org/fr/validation>
E-mail sbartlett@eiti.org

